



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Président du conseil d'administration

à

Monsieur Jonathan MANSOT

Secrétaire départemental de la CFDT SDIS33

56 cours du Maréchal Juin

Entrée 2 - Appartement 28

33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 19 juin 2019

DIR/GADS/SAJ-ID/PJ/AM/2019-64688

Affaire suivie par le Contrôleur Général Jean-Paul DECELLIERES

Monsieur le Secrétaire,

Par courrier en date du 4 juin 2019, vous avez souhaité m'interpeller au sujet du recours, depuis quelques mois, par le SDIS de la Gironde à des sapeurs-pompiers sous contrat.

Selon vous, le caractère exceptionnel de cette mesure a disparu et ces recrutements relèvent désormais d'une politique pérenne, délibérément mise en œuvre au détriment du recrutement de sapeurs-pompiers professionnels

Je vous rappelle que l'objectif de ce dispositif est de pallier le sous-effectif de sapeurs-pompiers professionnels auquel doit faire face le SDIS de la Gironde. Ainsi que vous le savez, cette situation est la conséquence directe de décisions prises au niveau ministériel, qui ont conduit à ce qu'aucun concours de caporal ne soit organisé entre 2016 et 2018. Ces décisions ont entraîné une pénurie de lauréats, quand dans le même temps l'exploitation du vivier des candidats à un recrutement par voie de mutation devenait impossible sans susciter de fortes tensions entre SDIS.

L'établissement a fait de gros efforts pour remédier à cet état de fait, qui ne résultait en aucune manière d'une volonté de son Conseil d'administration. Tout d'abord il s'est porté volontaire pour l'organisation des concours de caporal de 2018 sur la zone, dont il a été le pilier. En second lieu, dès les résultats connus, tout a été mis en œuvre pour un recrutement aussi prompt et nombreux que possible.

Votre organisation a été témoin de cette volonté, puisqu'elle était représentée à la cérémonie de fin de formation initiale des 58^{ème} et 59^{ème} promotions de caporaux recrutés dans la foulée des concours, lesquels viennent d'être affectés dans les CIS du département. Vous savez probablement que deux nouvelles promotions débiteront leur formation dès le mois de septembre prochain. De plus, vous ne pouvez ignorer que pour former efficacement et dans de bonnes conditions les différentes promotions recrutées en simultané, tout en maintenant par ailleurs le volume et la qualité des formations offertes au personnel déjà présent à l'effectif, l'établissement n'a pas hésité à louer un site extérieur disposant d'aménagements de nature à répondre aux besoins logistiques et pédagogiques propres à ce dispositif.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 100 nouveaux caporaux de sapeurs-pompiers professionnels qui vont rejoindre nos rangs en 2019. Toutefois ces arrivants pourront à peine combler le déficit d'effectif qui était celui du SDIS au début de l'année, en raison des

départs en mutation et en retraite.

Dans le même temps, ainsi que vous l'évoquez, la très forte augmentation des sollicitations opérationnelles rend particulièrement nécessaire l'évolution de notre dispositif opérationnel.

Pour y parvenir, je me suis engagé depuis de nombreux mois, dans un vaste projet de redéfinition des contributions des collectivités qui financent le SDIS de la Gironde. Je me félicite de l'avancée de ces travaux et du consensus qui se dessine, lesquels doivent nous permettre d'adapter significativement notre réponse opérationnelle aux nouveaux enjeux auxquels notre établissement doit faire face.

En ma qualité de Président du Conseil d'administration du SDIS, considérant qu'il y avait urgence, j'ai également fait le choix d'alléger la pression opérationnelle qui repose sur les effectifs actuels du SDIS, par un recours à des sapeurs-pompiers contractuels, le temps de recruter et de former de nouveaux agents.

La stratégie mise en œuvre poursuit ainsi deux objectifs majeurs : garantir le meilleur service au bénéfice de la population girondine et préserver les conditions de travail des sapeurs-pompiers professionnels du SDIS.

L'ampleur du chantier a pu vous échapper et vous faire craindre que le caractère transitoire du recours à des contractuels s'estompe au fil du temps.

Soyez assuré qu'il n'en est rien et que l'objectif de ramener les effectifs opérationnels au niveau délibéré par le Conseil d'administration de l'établissement s'appuie de manière affirmée sur le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels

Je vous prie de croire, monsieur le Secrétaire, en l'assurance de mes sentiments dévoués pour la Gironde.

Le Président du conseil d'administration,



Jean-Luc GLEYZE